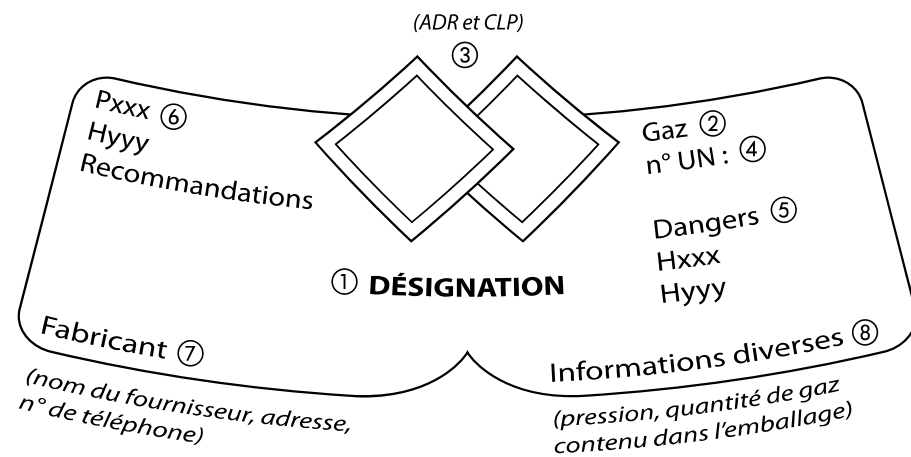


FICHE 6.1 • LES BOUTEILLES DE GAZ - IDENTIFICATION

Les étiquettes

Apposées sur chaque bouteille, elles fournissent toutes les informations utiles sur le gaz contenu :

- ① Le nom du gaz
- ② Nature et composition chimique
- ③ Pictogramme(s) de danger
- ④ Code UN pour le transport
- ⑤ Mentions d'avertissement et de danger (H XXX)
- ⑥ Conseils de prudence (P XXX)
- ⑦ Nom et coordonnées du fournisseur
- ⑧ Informations diverses



Exemples d'étiquette apposée sur une bouteille d'argon et une bouteille d'hydrogène.



FICHE 6.1 • LES BOUTEILLES DE GAZ - IDENTIFICATION

Les couleurs conventionnelles des ogives

Dispositions de la norme NF-EN 1089-3:
Cette norme définit le codage couleur des ogives des bouteilles de gaz.
Règle générale: un risque = une couleur

Le codage est lié aux propriétés physico-chimiques ou toxicologiques du gaz.
Quatre grands risques sont définis:

JAUNE	toxique et/ou corrosif
ROUGE	inflammable/combustible
BLEU CLAIR	oxydant/comburant corrosif
VERT VIF	inerte/neutre

Si un gaz ou mélange de gaz présente plusieurs risques, l'ogive est peinte selon le risque primaire, c'est-à-dire le plus important.

À NOTER

Lors de l'application de la norme NF-EN 1089-3, le gaz ou le mélange de gaz dont les couleurs d'identification changeaient par rapport à l'ancienne norme devait avoir l'ogive de la bouteille marquée par 2 «N» diamétralement opposés. Depuis lors, ces bouteilles ont subi un contrôle quinquennal ou décennal, si bien que leurs ogives ont été repeintes selon les règles de la norme et qu'il n'est plus nécessaire d'apposer la lettre N.

De plus, il existe des cas particuliers pour lesquels une couleur spécifique est attribuée à certains gaz:



Protoxyde d'azote
(bleu foncé)



Oxygène
(blanc)



Acétylène
(marron)



Dioxyde de carbone
(gris)



Hydrogène
(rouge foncé)



Hélium
(brun)



Azote
(noir)



Argon
(vert foncé)